

Mémoire de Konrad Adenauer sur la sécurité de la RFA (29 août 1950)

Légende: Le 29 août 1950, Konrad Adenauer adresse à la Haute Commission alliée un mémoire dans lequel le chancelier allemand met en cause le réarmement de la République démocratique allemande (RDA) et le manque de sécurité qui en résulte pour l'Allemagne de l'Ouest.

Source: SCHUBERT, Klaus von (Hrsg.). Sicherheitspolitik der Bundesrepublik Deutschland, Dokumentation 1945-1977. Band I. Bonn: Bundeszentrale für politische Bildung, 1977. 456 S. ISBN 3-921352-17-7. (Schriftenreihe der Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn ; n° 116 I). p. 79-83.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/memorandum_de_konrad_adenauer_sur_la_securite_de_la_rfa_29_aout_1950-fr-77999062-f79e-41d9-9906-66cb5afb99e3.html

Date de dernière mise à jour: 06/07/2016



Mémorandum du chancelier allemand Konrad Adenauer sur la protection intérieure et extérieure du territoire fédéral allemand (29 août 1950)

I.

L'évolution des événements en Extrême-Orient a déclenché un sentiment d'incertitude et d'inquiétude au sein de la population allemande. La confiance dans le fait que le monde occidental serait capable de parer rapidement et efficacement les offensives visant l'Europe de l'Ouest est en train de diminuer de façon préoccupante pour aboutir à une dangereuse léthargie qui s'est emparée de la population allemande.

II.

Tout le sérieux de la situation devient visible lorsqu'on observe les forces armées soviétiques qui sont rassemblées dans la zone d'occupation soviétique (SBZ) et la police populaire qui y est mobilisée de façon accélérée.

Selon des informations qui ont été confirmées, il y a actuellement dans la zone d'occupation soviétique deux armées de troupes mobiles rapides regroupant 9 divisions motorisées, quatre armées de chars regroupant dans l'ensemble 13 divisions, ce qui fait un total de 22 divisions motorisées et blindées. Ces divisions qui comptent chacune 10 à 12 000 hommes se trouvent rassemblées au grand complet et prêtes à intervenir sur les terrains d'entraînement d'été. L'ensemble des états-majors est aussi présent. L'équipement pour mobiliser les troupes (munitions, carburant, véhicules, approvisionnement de route, etc.) se trouve dans les mains des troupes qui peuvent être opérationnelles en moins de 24 heures.

Ces troupes soviétiques se situent sur la ligne Neustrelitz – Döberitz/Berlin – Wittenberg/Elbe – Grimma/Harz. Dans cette concentration on trouve en première ligne les troupes motorisées rapides, ensuite en deuxième ligne, les unités blindées lourdes avec des unités d'artillerie et des forces anti-aériennes qui sont intercalées. – Ce déploiement doit être considéré comme une concentration manifeste pour une offensive.

Le nombre de chars qui sont opérationnels doit être estimé à un chiffre de l'ordre de 5 000 à 6 000.

L'armée de l'air soviétique subit pour l'instant une modernisation accélérée de son armement en se dotant de chasseurs à turbopropulseurs (des avions de chasse à réaction) des modèles les plus modernes. Si le rééquipement des forces aériennes continue à ce rythme, on doit alors compter aujourd'hui avec 3 000 chasseurs à turbopropulseurs et 5 000 pour la fin septembre. – L'agrandissement des aérodromes dans la zone d'occupation soviétique, qui sont utilisés pour les chasseurs à turbopropulsion, est déjà en grande partie effectué. Actuellement, dans la région au sud de Berlin, de nombreux aérodromes sont équipés de pistes de décollage pour les bombardiers à long rayon d'action. A partir de cette situation on peut déduire l'intention soviétique de déployer aussi prochainement dans leur zone d'occupation des unités «de la force aérienne stratégique», qui étaient jusqu'à présent rassemblées à l'intérieur de la Russie. – Ce déploiement devrait aussi être considéré comme un signe évident de leurs intentions offensives.

Parallèlement à ces forces armées soviétiques particulièrement puissantes, l'organisation de la police populaire dans la zone d'occupation soviétique enregistre ces derniers mois des progrès considérables. Il faut surtout noter leur surprenante évolution d'une simple police à une police militaire. Au cours de ces derniers mois, environ 70 000 hommes ont été détachés de la police générale de la zone d'occupation soviétique pour être affectés à des unités paramilitaires pour suivre une formation militaire.

Ces groupes d'hommes qui sont détachés de l'unité de la police générale sont divisés en unités et écoles. A la fin du mois de juillet, 12 000 hommes avaient déjà été munis de leur uniforme gris. Les unités de la police populaire, dont 45 sont actuellement connues dans tous leurs détails par notre service de renseignements, comprennent chacune environ 1 000 hommes. Elles ne reçoivent ni une formation de police, ni des ordres qui organisent leur entrée en action. Leur formation, au contraire, est réellement militaire.

Par ailleurs nos renseignements disposent d'informations très détaillées sur 15 écoles de tir. D'autres écoles sont en voie de construction. Ces écoles servent à la formation de sous-officiers et d'officiers. Chacune

compte 1 000 à 1 500 hommes. En outre, il existe des écoles spéciales pour la formation des grades militaires supérieurs, pour les officiers de propagande, et pour la formation de ceux qui utilisent l'armement lourd. Ces écoles représentent la partie essentielle de la police militaire. L'armement des unités de la police populaire consiste encore essentiellement en armes légères d'infanterie. Selon de nouvelles informations, qui n'ont cependant pas encore été entièrement confirmées, des divisions de la police populaire munies de chars se situeraient déjà en Basse-Silésie et près de Stettin, c'est-à-dire sur le territoire polonais occupé. – Une motorisation complète est prévue, mais manque de matériel celle-ci n'a pas encore été concrétisée. Le projet pour la suite du développement de la police populaire prévoit une division en 5 groupes de commandements qui comportent chacun deux groupes (une division blindée et une division d'infanterie motorisée). Selon le schéma d'organisation prévu, les groupes (divisions) ressembleront exactement aux divisions d'armée soviétiques.

Il faut s'attendre à ce que la police populaire compte dans un avenir proche quelque 150 000 hommes, un chiffre qui devrait s'élever ensuite à environ 300 000 hommes selon l'ensemble des plans.

Les renseignements concernant les objectifs qui ont été imposés à ces troupes par le gouvernement soviétique et le gouvernement de la zone d'occupation soviétique indiquent de façon évidente que les futures tâches de ces troupes consisteront à libérer la République fédérale d'Allemagne de l'emprise des Alliés, d'éliminer «le gouvernement collaborationniste» de la RFA et de réunifier la RFA avec la zone d'occupation soviétique pour former une sorte de groupement d'Etats satellites. Si on tient également compte des déclarations officielles similaires des hommes politiques de la zone d'occupation soviétique, Pieck et Ulbricht, alors on peut supposer que dans la SBZ des préparatifs sont en cours pour une opération, qui sous de nombreux aspects rappelle le cours des événements en Corée. Il faut s'attendre à ce que le gouvernement soviétique prenne encore ses distances par rapport au gouvernement de la SBZ au cours de l'automne, peut-être après les élections qui se dérouleront dans l'ensemble de la zone d'occupation soviétique à la mi-octobre. Ainsi il lui accordera plus de liberté d'agir dans le domaine du droit international pour lui permettre de débiter de sa propre initiative son «oeuvre d'unité» d'abord par la libération de Berlin et ensuite de la poursuivre avec des actions de la police populaire contre la République fédérale d'Allemagne. De telles «actions de libération» seraient déclenchées ou accompagnées par des rassemblements de la FDJ [Freie Deutsche Jugend – Jeunesse allemande libre] qui sont bien organisées et d'une cinquième colonne active.

Cette cinquième colonne serait chargée de commettre des actes de sabotage sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne, de désorganiser les administrations dans les communes, dans les *Länder* et au niveau fédéral et de faire basculer le pouvoir dans les mains des fonctionnaires en provenance de la zone d'occupation soviétique.

III.

Face à ces adversaires, on trouve en République fédérale d'Allemagne deux divisions britanniques et deux américaines ainsi que quelques unités françaises.

Si l'on fait abstraction des responsables du contrôle douanier qui sont peu résistants, la RFA ne dispose d'aucune force de protection. Il existe certes une police dans la zone d'occupation britannique, qui est organisée sur une base communale, mais elle n'est ni formée, ni équipée de façon homogène. Elle ne possède pas d'armes appropriées, uniquement un nombre limité de pistolets et quelques carabines; il manque des armes à feu automatiques, en particulier des pistolets mitrailleurs, car elles ne sont pas autorisées. Dans les *Länder* des zones d'occupation américaine et française, il existe une police qui est partiellement organisée par l'Etat, mais elle est éparpillée sur le territoire du *Land* respectif en groupes très réduits de quatre à maximum dix personnes. Son armement et sa formation sont semblables à ceux de la police dans la zone d'occupation britannique.

Ces forces de police sont tout à fait insuffisantes pour une intervention contre un ennemi intérieur organisé ou même contre une offensive de la police populaire, car à part d'être inférieures en nombre, elles ne bénéficient ni d'une formation appropriée pour l'utilisation des armes ni d'une formation pour une intervention en bloc. Par ailleurs, elles ne sont pas en mesure de former une protection efficace aux frontières de la zone d'occupation soviétique, qui étant donné sa longueur exceptionnelle exige des capacités

particulières.

L'impact de la police pour maintenir l'ordre dans les villes et dans les régions urbaines est très limité, comme le prouvent par exemple les incidents lors des manifestations de la FDJ à Dortmund. Même la décision des Alliés d'accorder une augmentation des réserves d'effectifs de police d'un nombre total de 10 000 hommes, qui doivent être répartis dans les différents *Länder*, ne suffira pas à améliorer la situation décrite. Compte tenu du fait que l'organisation, la formation et la composition des forces de sécurité restent dans l'essentiel de la compétence des *Länder*, il ne faut pas s'attendre à ce que cette augmentation des effectifs puisse être utilisée avec succès par le *Bund* en cas de danger. La répartition de cette réserve réduite de 10 000 hommes dans les différents *Länder* à elle seule représente une telle fragmentation des forces, qu'un rassemblement rapide en unités capables de se battre en cas de danger serait techniquement impossible. Par ailleurs, même sur cette réserve on ne peut pas bâtir des unités plus importantes.

IV.

Le problème de la sécurité de la République fédérale d'Allemagne se pose tout d'abord sous l'aspect extérieur. La défense de la RFA vers l'extérieur est en premier lieu du ressort des forces d'occupation. Le chancelier allemand a à maintes reprises demandé un renforcement de ces troupes d'occupation et par la présente renouvelle avec insistance cette demande, car seul le renforcement des forces d'occupation alliées en Europe occidentale peut démontrer clairement à la population la volonté des Puissances occidentales de défendre la RFA en cas de danger. Un tel renforcement des troupes alliées est aussi indispensable, car les mesures de défense qui sont en cours pour l'instant en Europe occidentale ne pourront se poursuivre sans encombre que si une protection sous un nombre suffisant de divisions alliées bien équipées est garantie.

Le chancelier a par ailleurs réitéré sa disposition à fournir un contingent allemand dans les cas où une armée internationale de l'Europe occidentale serait créée. Ainsi, le chancelier allemand a démontré clairement qu'il renonçait à une mise en place d'une propre force militaire nationale en vue d'une remilitarisation de l'Allemagne.

V.

Le problème de la sécurité du *Bund* se pose aussi sous un aspect interne. Pour maintenir l'ordre à l'intérieur du pays contre la cinquième colonne, contre les assauts de la police populaire et de la FDJ, le gouvernement fédéral allemand ne dispose pas jusqu'à aujourd'hui de forces armées appropriées. Il pourrait arriver, selon le modèle coréen, que la police populaire entreprenne des actions ouvertes ou dissimulées contre le territoire de la RFA. Si dans ce cas les Alliés ne voulaient pas, pour quelque raison que ce soit, faire intervenir leurs forces armées, alors il serait du devoir de la police, la *Schutzpolizei*, d'intervenir selon leurs moyens contre ces actions.

Pour cette raison, le gouvernement fédéral allemand propose de mettre immédiatement sur pied une *Schutzpolizei* au niveau fédéral d'une force suffisante pour garantir la sécurité interne.

Le gouvernement fédéral est conscient du fait qu'une telle *Schutzpolizei* ne peut voir le jour que par le biais d'une révision constitutionnelle. Il est dès lors disposé à déposer tout de suite un projet de loi concernant ce sujet auprès des organismes législatifs, mais il doit aussi souligner le fait qu'une période de quelques mois serait nécessaire jusqu'à l'adoption du projet de loi. Comme il faut débiter tout de suite les préparatifs, il est nécessaire que la Haute-Commission alliée donne l'ordre au gouvernement fédéral d'entreprendre les mesures nécessaires pour la création de cette *Schutzpolizei*.

Le contrôle démocratique sur cette police devrait être garanti par un comité désigné par le Parlement fédéral allemand, le *Bundestag*. Ce comité se verrait attribuer le droit d'examiner la mise en place et la composition de la *Schutzpolizei*.

Le contrôle international de cette *Schutzpolizei* pourrait revenir au service de sécurité militaire.

Bonn, le 29 août 1950